

N° 36 - 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS**

DATE DE CONVOCATION

25 août 2020

L'an deux mille vingt, le premier septembre à vingt heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de M. Jacques HEESTERMANS.

Etaient présents : Mmes Fayat, Simon Parouty, Sungkur; MM Benyachou, Demarquay, Duval, Heestermans et El Mimouni

DATE D’AFFICHAGE

26 août 2020

Absents excusés : Mme Ducret et M. Chevallier

Pouvoirs : M. Chevallier à M.Heestermans

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice * 10 *
Présents * 8 *
Votants * 9 *

Secrétaire de séance : M. Duval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles, L. 5211-10 et L.21224,

Considérant que la constitution d'un bureau est nécessaire pour traiter les affaires courantes du Syndicat Intercommunal,

OBJET :

CONSTITUTION DU BUREAU

En conséquence, M. le Président propose au comité de constituer le bureau composé du Président, du Vice-président et de deux membres élus en son sein .

M. le Président fait appel aux candidatures. Se sont portés candidats :

- M. Duval et M. Benyachou

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **décide à l'unanimité** la mise en place du bureau composé du Président, du Vice-président et de deux membres élus en son sein.

- **procède au vote à main levée** en application des dispositions de l'article L.2121-21du CGCT et sont déclarés membres du bureau : le Président, le Vice-président, M. Benyachou et M. Duval.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

A Vert Saint Denis, le 1^{er} septembre 2020

Le Président,
Jacques HEESTERMANS


**Le Syndicat
Intercommunal**
Cesson et Vert-Saint-Denis